



Covid-19 et sumehr

UN OUTIL À EXPLOITER DANS L'INTÉRÊT DES PATIENTS À RISQUE

La progression du coronavirus ne justifie-t-elle pas une actualisation, par les médecins généralistes, des items 'diagnostic' et 'facteurs de risque' du sumehr des personnes potentiellement infectées et des patients fragilisés ? Plus que jamais, le sumehr peut remplir ici sa fonction d'outil qui améliore la continuité des soins.

Depuis les premiers jours de mars, le Collège de médecine générale francophone invite les généralistes à privilégier le tri téléphonique des patients qui présentent des signes évoquant une contamination par le covid-19.

Fin 2019, l'Ordre des médecins avait lâché du lest par rapport à la classique exigence de rencontre physique entre le médecin et le malade (lire [« Téléconsultation et Ordre : avis de non-objection »](#) dans la newsletter de novembre d'e-santewallonie). Pour pouvoir se substituer à une consultation en face-à-face, une consultation à distance (téléphonique, par exemple) doit être justifiée « par une situation particulière ». Or, a admis l'Ordre dans un [nouvel avis](#) daté du 10 mars 2020, l'actuelle épidémie de coronavirus répond à cette définition.

L'Ordre rappelle que « *les conditions minimales pour qu'une démarche à distance soit acceptable nécessitent que le médecin a) connaisse bien le patient et ses antécédents, b) ait accès aux informations médicales le concernant (dossier médical) et c) soit en mesure d'assurer la continuité des soins* ».

Que signifie 'bien connaître le patient' ? Dans le contexte actuel, indique l'Ordre, cette connaissance « *peut être basée sur la consultation d'un dossier médical informatisé à jour via les réseaux d'échange régionaux* ». En d'autres termes, au sud du pays : **sur la consultation d'un sumehr exporté sur le Réseau Santé Wallon (RSW).**

Un sumehr actualisé exprime, dans les circonstances actuelles, son plein potentiel d'outil au service de la continuité des soins.

La crise sanitaire inédite que traverse la Belgique incite à consentir un effort de mise à jour du sumehr des patients à risque.

e-santewallonie souhaite attirer l'attention des MG wallons sur l'intérêt manifeste qu'il y a à mettre à jour le sumehr des patients qui sont vus (ou entendus par téléphone) pour suspicion d'infection au covid-19 et celui des personnes qui, dans leur patientèle, possèdent des antécédents pulmonaires, souffrent de BPCO, d'asthme, etc. Plus largement, la démarche doit aussi concerner les sous-groupes considérés comme à risque (*), par exemple les diabétiques et les personnes de plus de 65 ans.

Pour les cas de suspicion de covid-19, l'actualisation du sumehr peut s'accomplir au moment où (comme le préconise l'Ordre des médecins) le médecin mentionne au dossier que le patient a été pris en charge via une consultation téléphonique.

« Une démarche qualité »

« Actualiser les sumehrs, c'est une démarche qualité. Dans le contexte du nouveau coronavirus, c'est poser un geste dans l'intérêt de ses patients les plus menacés. C'est mettre à la disposition des confrères des postes de garde de médecine générale et des services d'urgence hospitaliers, via le Réseau Santé Wallon, une base de travail informative fiable », indique le Dr Philippe Jongen, responsable du projet e-santewallonie.

(*) Facteurs de risque listés par Sciensano :

- Adulte de plus de 65 ans
- Maladie cardiovasculaire, diabète ou HTA
- Pathologie chronique sévère du cœur, poumon, rein
- Immunosuppression, hémopathie maligne ou néoplasie active

Version du 13 mars 2020, actualisations régulières à consulter sur <https://epidemie.wiv-isp.be/ID/Pages/2019-nCoV.aspx>

[retour à la newsletter](#)

e-santewallonie.be

